

CONSEIL DE QUARTIER MONTORGUEIL SAINT-DENIS

Réunion plénière du 30/11/2018

Compte rendu de séance

Collège I		Collège II	
Habitants (titulaires)	<i>présents</i>	Personnalités qualifiées	<i>présents</i>
Hélène ALLAIRE-KLUMP	oui	François ABA	Non
Fanny CHAMPETIER-VIOLET	non	Nathalie TRIBOLET (ADAC)	Non
Jean-Christophe DE TAUZIA	non	Anne BARJOT	oui
Véronique TALOUANE	non	Marie-Sylvie RIVIERE	Non
Michèle LIPINSKI	Oui	Fabien SARFATI	Oui
Dominique BIASI	Oui	Franck DOUGLAS (La Clairière)	Oui
Barbine KENFACK	non		
Franck BRIAND	Oui		
Marie-Ange SCHILTZ	Oui		
Chahla PILVEN	Oui		
Alfred SAUNIER	Oui		
François CHOVET	Oui		
Jean-Charles DELMER	non		
Romuald ROUSSEAU	non		
François GROS	Oui		
Jean-Joseph OSTY	Oui		
Représentants de la Mairie 2°		Collège III Élu.e.s	
Olivier MAILLEBUAU	Oui	Maxime DES GAYETS	non
Bruno CHARPENTIER	Oui	Véronique LEVIEUX	excusée
Jean-Paul MAUREL	Oui	Catherine MICHAUD	non
Annie Lahmer	oui		

Introduction :

François Chovet (président du Conseil de Quartier) évoque la fin de mandat de certains conseillers de quartier. Il les remercie et souligne la volonté qu'ils ont manifestée de poursuivre sous différentes formes leur engagement pour l'amélioration de la vie du quartier. Car malgré leur investissement et le travail important réalisé ces dernières années, les résultats obtenus sur les principaux chantiers et les actions menées pour être entendus par les Mairies, restent relativement décevants. Le Conseil de Quartier souhaiterait se trouver moins en position de contestation ou d'opposition et pouvoir se consacrer plus à la vie associative et culturelle du quartier ou autres initiatives associant les habitants. Par ailleurs, le Conseil de Quartier entend développer ses outils de communication pour toucher le plus grand nombre et améliorer l'information des habitants (notamment sur les dates de réunions publiques).

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERES REUNIONS

Les comptes-rendus des réunions plénières du Conseil de Quartier d 27 mars et du 23 mai 2018 sont approuvés après y avoir intégré à la demande d'Olivier Maillibau d'une mention concernant la réunion consacrée au plan propreté à laquelle des conseillers de quartier ont participé.

2. POINT SUR LES QUESTIONS DE CIRCULATION / VIE DU QUARTIER PIETONNIER

Le Conseil de Quartier a continué à travailler inlassablement sur les questions de circulation, de stationnement et la dégradation des conditions de vie depuis la suppression des bornes escamotables aux entrées et sorties du quartier Montorgueil-Saint Denis. L'objectif reste le rétablissement de ces bornes et, dans tous les cas, le respect des règles de cette "zone piétonne à circulation règlementée". La priorité doit être rendue aux piétons et tout véhicule doit respecter la réglementation en vigueur : accès autorisés, circulation au pas, respect des piétons, arrêts limités, horaires de livraison etc.

Sur ces problèmes, le Conseil de Quartier a multiplié ces deux dernières années, les vœux adressés à la Mairie du 2ème (qui les a adoptés et relayés vers la Mairie Centrale). Il a aussi adressés des courriers à la Mairie Centrale conjointement avec les Conseils de Quartiers des arrondissements 1-2-3-4 qui partagent les mêmes problématiques. Il a sollicité des réunions techniques avec les services de la Ville de Paris, restées sans suite, mis aussi des opérations de comptages de véhicules, traduisant une explosion du trafic de véhicules motorisés. La pétition signée par plus de 1500 personnes dans le quartier pour demander le rétablissement de bornes adressée à M. C. Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la Voirie et de l'espace public est restée également sans suite.

Bornes : Le Conseil de Quartier a adressé un courrier à la Mairie Centrale et à la Mairie du 2° où il demande à être associé à la conception et à la mise en œuvre de l'installation de nouvelles bornes et du système de contrôle des accès au quartier piéton en les inscrivant dans la problématique globale du quartier : plan de circulation, prévention du risque terroriste, droits d'accès, sécurisation des sorties, contrôle physique par les ASP, etc. A ce jour aucune confirmation de l'appel d'offre publique (qui serait en cours ?) et du projet de rétablissement des bornes annoncé par les Mairies n'a pu nous être apportée.

Nouveaux modes de déplacement : la question est de plus en plus souvent abordée par les habitants et visiteurs du quartier qui se plaignent de l'anarchie et des risques générés par la multiplication des trottinettes, vélos en "free float", mono-roues etc. circulant à des vitesses excessives et souvent abandonnés n'importe où. Ce problème, de même que celui de la multiplication des deux roues de livraisons à domicile (de type Deliveroo) devra être traité avec l'ensemble des problèmes de circulation.

Les participants évoquent aussi la question de l'affichage sauvage (y compris sur les panneaux de signalisation) et la privatisation de l'espace public pour des opérations commerciales. Ces affichages sauvages devraient être verbalisés plus systématiquement et les opérations commerciales d'envergure sur la voie publique, faire l'objet d'autorisation et soumise à redevance.

3. POINT SUR LES LOCATIONS SAISONNIÈRES TOURISTIQUES

Rappel du travail réalisé par le Conseil de Quartier depuis deux ans sur l'impact de l'explosion des locations saisonnières touristiques (du type AirBnB) dans le quartier (25% des logements de l'arrondissement, inflation sur les loyers et sur les prix de l'immobilier, perte massive d'habitants, en particulier des couples avec enfants, fermetures de classes, non respect de la réglementation par les loueurs, nuisances majeures dans la vie des immeubles et modifications de la vie et des équilibres du quartier). Différents vœux et courriers ont été adressés à la Mairie du 2ème et à la Mairie de Paris.

Nous avons demandé à participer à un Observatoire sur les meublés touristiques qui devrait être mis en place par la Mairie de Paris pour permettre de bien identifier les problèmes et de prendre des mesures adéquates. Nous avons aussi travaillé sur la loi ELAN qui va définir un cadre plus contraignant pour ces locations touristiques (déclaration obligatoire, limite de 120 jours/an, obligation pour les plateformes de location de communiquer le nombre de nuitées etc.). Une 2ème loi sera censée renforcer la lutte contre la fraude fiscale, les plateformes devant transmettre les coordonnées des loueurs.

Le Conseil de Quartier considère que la ville de Paris ne va pas assez loin : elle devrait encadrer de manière plus stricte les locations touristiques dans les quartiers où la situation est critique (tels que les arrondissements 1,2,3,4). A l'exemple de nombre de grandes villes étrangères la durée de ces locations devrait être limitée à 60 jours ou 30 jours voire ce type de locations touristiques interdites dans certains périmètres. Il est souligné l'absence de protection des copropriétés contre les créations de meublés touristiques et le fait que celles-ci sont actuellement autorisés sur simple déclaration.

L'attention est également attirée sur la transformation de locaux d'activités en locations saisonnières, avec le double effet de suppression d'emploi et de création de perturbations dans les copropriétés. Une grande vigilance et le cas échéant une adaptation de la réglementation doivent s'imposer.

Le Conseil de Quartier mettra en ligne sur son blog la synthèse du document de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) qui est riche en données concernant ces problèmes.

4. PRÉSENTATION DE LA RESSOURCERIE EMMAÛS ALTERNATIVE

Léo DUPLAN présente la ressourcerie de la rue Léopold Bellan qui a été reprise par son association "Emmaüs Alternative". La ressourcerie a rouvert ses portes en septembre. Son objectif est la sensibilisation à un objectif zéro déchet à travers la récupération et la valorisation de tous les objets dont les gens veulent se débarrasser. C'est une association à but non lucratif qui finance des projets sociaux et des emplois d'insertion. Elle recourt aussi au bénévolat. Elle organise chaque dernier samedi du mois un atelier de réparation et d'autres ateliers pour les riverains. Elle entend développer son information à travers Facebook et un site en préparation pour promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers des événements et une sensibilisation aux questions d'environnement. Avec "Eco-Charlie", elle contribue aussi à la collecte d'aliments bio chez les commerçants et à leur distribution.

5. POINT SUR LES TERRASSES ET LES NUISANCES COMMERCIALES

Rappel des vœux adressés à la Mairie du 2° qui les a relayés auprès de la Mairie Centrale ainsi que des courriers adressés avec les Conseils de Quartier des quatre arrondissements du centre de Paris à leur maires respectifs ainsi qu'à la Mairie de Paris concernant en particulier le développement abusif ou illégal de terrasses ainsi que les débordements et nuisances nocturnes sur la voie publique. A ce jour, nous n'avons toujours pas réussi à obtenir la réunion réclamée depuis un an sur ces questions et promise par la Mairie Centrale. Les incohérences de la politique d'attribution des terrasses, de leur contrôle et de l'application des sanctions sont soulignées ainsi que les "pratiques douteuses" évoquées dans un rapport de l'inspection de la ville de Paris. Nous réclamons des "diagnostics en marchant" dans nos rues lors de déambulations avec les élus et les services de la ville ainsi que l'installation de balises de mesures de bruit pour mesurer et sanctionner les nuisances sonores et une plus grande rigueur dans l'application des sanctions. Les habitants sont en effet démunis faute d'intervention des services de police et les plaintes sur l'application "Dans ma rue" restent peu efficaces.

Jean Paul Maurel (Mairie du 2°) rappelle la faiblesse des effectifs de la Mairie dédiés à cette surveillance et déplore l'autorisation de plus de 30 nouvelles terrasses par la Mairie Centrale dans notre quartier malgré les procès gagnés par la Mairie du 2ème contre les établissements en infraction. Il suggère que ne soit plus accordé de licence IV dans le 2ème arrondissement (qui compte 1 licence IV pour 63 habitants contre 1 licence pour 450 habitants en moyenne en France...). Les contraventions dressées sont d'un montant ridicule au regard du chiffre d'affaires des établissements concernés et restent sans effet. Le Conseil de Quartier souhaiterait la mise en place d'une progressivité des amendes jusqu'à fermeture éventuelle avec un "permis à points" à l'exemple d'autres grandes villes européennes.

Bruno Charpentier (Mairie du 2°) souhaiterait que les autorisations de terrasses données par la Mairie Centrale soient soumises à un "avis conforme" de la Mairie du 2ème.

Olivier Maillebauu (Mairie du 2°) déplore l'absence de coordination et donc d'efficacité, entre la Mairie Centrale, la Mairie du 2ème et la Préfecture pour l'application des sanctions. Il faudrait une centralisation des services et des polices administratives et judiciaires pour assurer une cohérence, le respect de la réglementation et une application effective des sanctions.

6. POINT SUR LA FUSION DES ARRONDISSEMENTS 1,2,3,4

Cette année, le Conseil de Quartier s'est rapproché de différents Conseils de Quartier des quatre arrondissements du Centre de Paris en tenant un certain nombre de réunions de travail communes et en créant des groupes de travail sur les problèmes spécifiques liés à la fusion des quatre arrondissements (charte des conseils de quartier, périmètre des futurs conseils de quartier etc.). Ces arrondissements partageant le mêmes type de problèmes (zones piétonnes, locations touristiques, débordements commerciaux...) ils ont adressé des courriers sur ces sujets aux différentes Maires d'arrondissement et à la Maire de Paris, participé activement aux différentes réunions organisées par les Mairies d'arrondissement ou par la Mairie Centrale ainsi qu'aux présentations des bilans de mandat de ces Mairies pour intervenir et marquer leur volonté d'obtenir des mesures concrètes pour résoudre les problèmes qui gangrènent la vie et les équilibres sociaux économiques de ces arrondissements.

7. AUTRES POINTS DIVERS

Budget du Conseil de Quartier : le Conseil de Quartier déplore les difficultés, liées aux lourdeurs administratives, à utiliser ses budgets même pour des actions ou des investissements modestes (par ex. installation de bancs ou de jardinières). Faute d'utilisation ces crédits courent le risque s'être perdus ou réaffectés. Les projets déposés dans le cadre des budgets participatifs n'avancent pas non plus. Nous avons fait de nouvelles propositions d'investissements notamment pour améliorer la signalisation de la zone piétonne ou pour des éléments de

campagnes de communication afin de sensibiliser visiteurs, travailleurs et habitants au respect des règles et des équilibres indispensables à une cohabitation pacifiée de ce quartier.

Bal de la Bourse : Marie Lacoste (Air2fête) rappelle que le Bal de la Bourse associe nombre d'acteurs de l'arrondissement : bénévoles, parents d'élèves, centres sociaux, commerçants etc. Elle confirme la volonté de conserver à cette manifestation un caractère d'événement de quartier avec un brassage de tous les âges et de toutes les catégories d'habitants de l'arrondissement. Elle regrette la décision de notre Conseil de Quartier de refuser, cette année, de contribuer au financement de cette manifestation. Le Conseil de Quartier tout en reconnaissant l'aspect convivial et festif de cette manifestation pour les habitants de l'arrondissement rappelle qu'il en a fait une question de principe et qu'il ne souhaite plus que l'essentiel de son budget soit affecté chaque année à ce seul événement. Sa volonté est que le bal puisse être pérennisé et financé à travers un financement direct plus important de la Mairie dans le cadre d'une convention d'objectif entre Air2fête et la Mairie et par une modulation raisonnable du droit d'entrée.

8. CALENDRIER

La prochaine réunion plénière du Conseil de Quartier se tiendra le 11 décembre 2018 au Centre CERISE 47, rue Montorgueil à 19h.

Le Conseil de Quartier participera, par ailleurs, aux réunions organisées en novembre et décembre soit avec les autres Conseils de Quartier du 2ème arrondissement (le 28/11/18 pour la plénière des 3 Conseils de Quartier du 2ème arrondissement et le 10/12/18 sur le projet de fusion des arrondissement du centre de Paris ainsi qu'à des réunions avec les Conseils de Quartier des arrondissements 1-2-3-4 également sur le projet de fusion.